

Certes, on pourrait reprocher à cet ouvrage de manquer parfois de finitions éditoriales, notamment dans les notes, ou encore de comporter un déséquilibre entre les part. 1, 2 et 5, très fournies, et les part. 3 et 4, bien plus minces. Mais ce serait oublier l'essentiel : ce recueil propose des analyses de très grande qualité, toutes en rapport étroit avec les sujets de prédilection de W.B., et ceci de la plume des meilleurs spécialistes européens de ces questions. Il constitue, de la sorte, une contribution majeure à l'histoire de l'État entre Moyen Âge et Renaissance.

Jonathan DUMONT

Law and Sovereignty in the Middle Ages and the Renaissance, éd. Robert S. STURGES, Turnhout, Brepols, 2011 ; 1 vol. in-8°, xviii-302 p. (*Arizona Studies in the Middle Ages and the Renaissance*, 28). ISBN : 978-2-503-53309-4. Prix : € 70,00.

Issu de la conférence annuelle de l'*Arizona Center for Medieval and Renaissance Studies in Tempe (Arizona)* de février 2008, ce collectif se construit à l'encontre d'une opinion encore partagée par certains historiens : le Moyen Âge méconnaît la notion de souveraineté car l'Église et l'idée de chrétienté dominent la sphère politique, alors que le pouvoir central laïque demeure extrêmement fractionné. Au contraire, dans son *Introduction* (p. xi-xviii), l'É. considère que le Moyen Âge, essentiellement tardif, voit l'émergence du concept de souveraineté, notamment grâce aux juristes, et que, pour l'étudier, il faut dépasser la séparation classique entre Moyen Âge et Renaissance pour considérer la temporalité du concept lui-même. En ce sens, l'ouvrage aborde de concert Moyen Âge tardif et Renaissance, parfois même Renaissance tardive (jusqu'au début du xvi^e siècle). Ne seront donc traitées ici que les contributions relatives à la période médiévale *stricto sensu*.

La première part. du recueil (*Theories*) aborde les rapports entre les théories du droit et la souveraineté à travers l'art. d'A. Classen consacré au *Tristan* de Gottfried de Strasbourg (p. 3-22). Vient ensuite une seconde part. (*Fictions*) dédiée aux rapports qu'entretenaient les œuvres littéraires avec le concept de souveraineté. On retiendra les textes de L. Manion, lequel analyse la souveraineté dans plusieurs romans arthuriens (p. 69-91), et celui de S.D. King consacré à la trad. anglaise d'une farce française du xv^e siècle (p. 93-114)¹. La troisième part. (*Contestations*) examine les différentes réticences à la souveraineté et les négociations qu'elles engendrent entre le pouvoir et ceux qui le contestent. S'y illustrent A. Rabin, dans l'étude d'une lettre adressée au roi d'Angleterre Édouard l'Ancien par l'un de ses sujets (p. 153-171), ainsi que M. Saltamacchia, dans l'analyse d'un conflit entre le duc Gian Galeazzo Visconti et la fabrique du Duomo de Milan (p. 173-191). La quatrième et dernière part. (*Applications*) traite de la mise en pratique de ces théories de la souveraineté, que ce soit à l'échelle d'un royaume ou dans le cadre de micro-souverainetés, ainsi que l'attestent les contributions de E.E. Hess sur le *Roman de Silence* d'Heldris de Cornouaille (p. 217-235), d'A.W. Boyarin concernant différentes figures féminines qui, réellement ou symboliquement, incarnent l'autorité (p. 261-285), et de R. Firth Green concernant l'affaire du viol de Cecily Champlain par Geoffrey Chaucer (p. 261-285). L'ouvrage s'achève sur un *Index* des noms propres (p. 289-302).

1. Le texte original en français a été publié par A. TISSIER, *Recueil de farces, 1450-1550*, t. 1, Genève, 1986, p. 11-61.

Malgré le fait qu'il eût été souhaitable de joindre des conclusions à l'ensemble, et ce afin d'en renforcer l'homogénéité, et que, par moment, on constate que certaines contributions auraient très bien pu être placées dans une autre partie – problème qui, selon nous, provient soit d'un manque de cohérence théorique de chaque part., soit de la surreprésentation des sources narratives dans le volume –, l'ensemble constitue une série d'études de cas particulièrement fouillées, qui intéresseront les spécialistes des domaines concernés.

Jonathan DUMONT

Le châtement des villes dans les espaces méditerranéens (Antiquité, Moyen Âge, Europe moderne), éd. Patrick GILLI, Jean-Pierre GUILHEMBET, Turnhout, Brepols, 2012; 1 vol. in-8°, ix-408 p. (*Studies in European Urban History (1100–1800)*, 26). ISBN: 978-2-503-54051-1. Prix: € 81,00.

Ce volume constitue les actes de deux manifestations scientifiques: la 9^e conférence internationale de l'«European Association of Urban History», qui s'est tenue à Lyon en 2008, et un colloque organisé en 2009 à l'Université de Montpellier 3. L'ouvrage s'articule autour de quatre pôles: le discours sur les châtements, les rituels qui entourent ces derniers, leur normalisation et leur insertion dans une logique géopolitique propre aux États et qui dépassent les villes elles-mêmes; et ceci au fil de trois part., 1. *Discours et représentations des châtements urbains*, 2. *Outils juridiques et construction idéologique de la rébellion*, 3. *Pratiques de la répression urbaine*. Les É. entendent ainsi mettre en perspective des cas de révoltes urbaines et de châtements depuis l'Antiquité jusqu'à la fin du xviii^e siècle, et ce non afin de réaliser une synthèse sur le sujet, mais de préciser les différents processus d'application des peines aux villes rebelles en vue de poursuivre ultérieurement l'enquête. Nous ne rendrons bien évidemment compte ici que des contributions relatives à la période médiévale.

D'emblée, signalons que les art. concernant le Moyen Âge – ils abordent, plus précisément, la période entre le xii^e et le xv^e siècle, le haut Moyen Âge étant donc exclu – sont loin d'embrasser l'ensemble du pourtour méditerranéen comme le titre du volume pourrait le laisser entendre. Sont en fait essentiellement évoquées des villes du Midi de la France et d'Italie. De plus, certains lieux étudiés n'ont parfois qu'un lien très ténu avec l'espace méditerranéen (Avignon, Bordeaux, Bologne, etc.). Mais ce problème mis à part, les art. forment un ensemble assez cohérent.

Pour le Sud de la France, évoquons tout d'abord les textes, plus synthétiques, de M. Lesné-Ferret (p. 175–185), lequel porte sur le Midi des xii^e–xiii^e siècles – région où le châtement est utilisé pour freiner l'autonomie urbaine –, et de L. Othis Court (p. 223–230), qui aborde le Parlement de Toulouse, au xv^e siècle, en tant qu'organe tiers qui impose des peines aux villes rebelles. Suivent alors les cas particuliers de Bordeaux (M. Bochaca, P. Prétou, p. 87–114) après la défaite anglaise de Castillon (17 juillet 1453), d'Avignon, occupée par le roi Louis VIII en 1226 (S. Balossino, p. 279–296), de Marseille (E. Salvatori, p. 297–303), de Carcassonne et Limoux au xiv^e siècle (D. Sassu-Normand, p. 339–358), et de Toulouse au xv^e siècle (G. Naegle, p. 359–372), comparée au cas de la cité bourguignonne d'Arras. L'Italie, ensuite, est d'abord envisagée par le biais des rapports entre la puissance pontificale et les villes. P. Gilli (p. 187–199) examine ce phénomène au xiii^e siècle, suivi par A. Jamme (p. 201–222) pour les xiii^e–xiv^e siècles. Vient ensuite le tour des espaces situés au